

Un grand poumon vert : une respiration pour le Grand Est

Territoire. Le Think Tank « Droits de Cité » plaide pour la valorisation de la nature, de la biodiversité, des énergies renouvelables et des agro-ressources dans le Grand Est.



Le Lac du Der fait partie des richesses écologiques du Grand Est.

La région Grand Est, mal née ou née avec difficulté du fait des diktats alsaciens, vit encore une nouvelle épreuve avec la démission du Président Richert. C'est un mauvais coup pour notre territoire. Cette démission est provoquée par le désaccord entre les régions et l'Etat sur les politiques publiques voulues par ce dernier mais aussi par un manifeste adressé au Président de Région par des représentants alsaciens de la société civile, manifeste pour que l'Alsace devienne une région avec pour partenaires leur voisin allemand.

Bien sûr l'Europe doit être une réalité, celle des Etats et non du fédéralisme. L'Alsace, partie prenante du territoire national, a payé le prix fort pour le rester mais cet ostracisme à l'égard de leur voisin de « l'intérieur » est l'expression d'un enfermement régionaliste à l'instar de ce que vivent d'autres pays Européens.

Le Think Tank « Droits de Cité » émanation de la société civile rémoise, pose qu'à l'époque de la mondialisation, les forces doivent s'additionner plutôt que se soustraire et qu'il faut faire preuve d'ambition pour une région qui, au cours des siècles, fût le lieu de luttes fratricides. C'est pourquoi nous proposons de chercher ce qui peut nous réunir.

Le Think Tank « Droits de Cité » part du constat suivant :

Résultat d'un collage administratif de trois territoires - la Champagne-Ardenne, la Lorraine et l'Alsace - la nouvelle région Grand

Est n'a pas d'identité régionale. Elle est en grande partie caractérisée par un déséquilibre en faveur de son extrémité Est, la seule à posséder une métropole, Strasbourg.

De surcroît, ses territoires sont structurés verticalement du Nord au Sud (sillon du Rhin - Vallée de la Moselle/Luxembourg/Metz/Nancy - Axe Troyes/Reims/Ardennes/Belgique/A26) avec, pour seule transversalité, l'autoroute et le TGV. Située à l'échelle européenne entre la région Parisienne et la Vallée industrielle Franco-Allemande, la région Grand Est a un rôle européen à jouer en termes de développement durable et de ressources vertes. C'est aussi une région en déprise démographique et économique qui provoque chez ses habitants un sentiment d'exclusion dont la traduction politique est le vote extrémiste.

Enfin, cette région ne comportant qu'une seule métropole rend impossible l'application de la Loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) et la nécessaire solidarité entre métropoles et territoires ruraux.

Cependant, avec une vaste réserve naturelle de 57 000 Km², regroupant cultures, viticultures, forêts, pâturages et espaces naturels en déshérence, la région dispose d'un atout formidable propre à enclencher une dynamique dans de nombreux domaines d'activités. Une réserve naturelle qu'elle peut combiner avec des pôles de compétitivité, IAR (Industries et Agro-Ressources) dans la Marne sur les agro-ressources, Matériaux en Lorraine, pôle de l'innovation col-

laborative en matériaux et le pôle de compétitivité Fibres-Energivie à Strasbourg.

Le Think Tank « Droits de Cité » fait des faiblesses un atout :

De quelles manières ? En anticipant la transition énergétique et en partant de la ressource naturelle existante, en fabriquant d'autres sources d'énergies, en développant la biodiversité, en établissant un bilan carbone à l'échelle européenne et en encourageant une économie verte en appui sur les pôles de compétitivité.

Ce territoire vertueux, sur le plan écologique, sera exemplaire par les cultures et les viticultures produites mais également saura développer une filière bois complète (production/transformation). Sur le plan touristique, il sera l'occasion de favoriser un éco-tourisme qui ne demande qu'à réinvestir des zones rurales paupérisées mais riches de leur patrimoine naturel et culturel comme les Ardennes, l'Argonne, la Haute-Marne, la Meuse, etc....

Enfin, sur le plan économique, la masse végétale contenue dans le territoire deviendra la ressource d'une économie verte accompagnée d'une finance verte répondant à de nombreux investisseurs souhaitant se diversifier.

Cette vision transversale transformerait l'image de la région, son attractivité mais, au-delà, assurerait un trait commun entre des entités géographiques éloignées les unes des autres. Cette communauté de destin, de projet, étant le gage d'une cohésion à trouver.

Le Think Tank « Droits de Cité » donne une perspective européenne à ce projet :

Sur le plan mondial, les liens démontrés entre le développement humain, la conservation des ressources naturelles et le changement climatique rendent nécessaire et urgent un changement profond de modèle. Diverses enceintes internationales fixent des stratégies en matière de changement climatique, de biodiversité, pour une économie plus sobre et plus durable. Elle nécessite une approche plus intégrée des politiques publiques.

L'échelle régionale est pertinente pour mener une réflexion stratégique notamment prospective. Si la complétude des bases de données disponibles en France n'est pas optimale concernant l'espace régional, notamment en matière d'occupation des sols, de biodiversité et de gaz à effet de serre, il faut néanmoins s'interroger sur notre potentiel en terme d'espaces naturels tant par rapport aux industries vertes potentielles que par rapport au poumon vert que notre région représente par rapport à d'autres régions.

La France n'est pas la seule à reconnaître l'artificialisation croissante de ses territoires et sa responsabilité au niveau des émissions de gaz et de la réduction de la biodiversité. Ainsi la Belgique vient d'inscrire dans le code Wallon de l'urbanisme le principe de compensation selon lequel une surface urbanisée doit être compensée intégralement, aux frais de l'aménageur, par une surface équivalente en espace naturel. De même, la Suisse, vient de se doter d'un objectif national de réduction des surfaces urbanisées.

Nous pensons qu'en mettant en œuvre ce projet de grand poumon vert sur un territoire de 57 000 Km², le Grand Est, qui déjà avec ses lacs est le réservoir d'eau du Grand Paris, pourrait aussi devenir le réservoir en espaces naturels, en biodiversité, en chlorophylle de la région parisienne et de la vallée du Rhin. De là à compenser leur pollution de l'air, leur gaz à effet de serre, il n'y a qu'un pas car à l'instar d'autres pays européens, la région parisienne devra trouver des compensations sous une forme ou une autre. Compensations qui existent dans le droit Français (article L112-1-3 du cadre rural et de la pêche maritime).

Cette vision transformerait l'image de la région, son attractivité mais, au-delà, assurerait un trait commun entre des entités géographiques éloignées les unes des autres. Cette communauté de destin, de projet, étant le gage d'une cohésion à trouver.

**THINK TANK « DROITS DE CITÉ »
MAIL : CONTACT@JMJAQUET.COM**

THINK TANK
**DROITS
de CITE**